

**CONCOURS POUR SOLISTES 2021-2022****ADMISSIBILITÉ**

Tous les étudiants et étudiantes de l'École de musique inscrit(e)s à temps complet sont admissibles à participer au concours pour solistes. Un(e) ancien(ne) gagnant(e) peut participer au concours si cette personne est actuellement inscrite à un programme différent.

**APPLICATION et RÈGLES**

1. La demande doit être soumise par vidéo (en une seule prise et dans une seule vidéo, téléversée sur YouTube), qui sera liée au [Formulaire de demande en ligne](#), **au plus tard à 17 h, le 15 décembre 2021.**
2. Nous demandons aux candidat(e)s de porter une attention particulière aux œuvres choisies afin que celles-ci soient faisables pour l'Orchestre de l'Université, tant du point de vue financier que logistique. Les professeur(e)s sont encouragé(e)s à communiquer avec le professeur chargé des Études orchestrales concernant la faisabilité d'une œuvre avant de donner à un(e) étudiant(e) leur approbation pour présenter une demande au concours.
3. Les étudiant(e)s doivent obtenir l'autorisation de leur professeur(e) d'instrument ou de chant avant de présenter leur candidature au concours. Les professeurs sont encouragés à ne soutenir que les candidatures des étudiants qu'ils considèrent comme ayant un niveau suffisant pour atteindre la finale.
4. Les étudiants peuvent postuler avec un concerto complet, un mouvement substantiel d'un concerto, ou une œuvre autonome avec orchestre (d'une durée minimale de 10 minutes). Les candidat(e)s peuvent faire leur enregistrement avec un accompagnement au piano, à leur frais. Les œuvres présentées doivent être mémorisées, et la caméra doit être positionnée de manière à montrer si le candidat joue de mémoire ou non. Si cela n'est pas clair, le candidat peut être pénalisé. L'utilisation d'une partition musicale à tout moment constitue un motif de disqualification complète; tous les membres du jury doivent être attentifs à ce point pour chaque concurrent.

**SÉLECTION DU JURY**

1. Le jury de chaque épreuve comprendra 4 membres (internes ou externes), dont un membre choisi pour chacun des secteurs (chant ou guitare ; piano, vents ou percussion; cordes).
2. Le jury préliminaire sera mis en place au plus tard le 15 décembre, et le jury final au plus tard le 1<sup>er</sup> février.
3. Aucun(e) professeur(e) de l'Université d'Ottawa et aucun membre externe du jury ne peut être sélectionné(e) plus d'une fois chaque trois ans; la Coordinatrice des activités culturelles tiendra un registre de la composition d'anciens jurys.
4. Un(e) professeur(e) ne peut pas faire partie d'un jury si un(e) de ses étudiant(e)s actuel(le)s ou ancien(ne)s participe au concours.

## **DÉCISIONS DU JURY**

**1. AUDITIONS PRÉLIMINAIRES:** Les membres du jury préliminaire auront une semaine pour visionner les vidéos et faire leurs évaluations. Il leur est demandé d'utiliser un système de classement de 1 à 5, 1,00 étant la note la plus basse et 5,99 la plus haute. Les membres du jury peuvent utiliser des fractions/décimales (par exemple, 1,2 ou 1,25) s'ils le souhaitent. Les concurrents doivent être classés uniquement en fonction de l'excellence de leur performance. Le système de classement doit être suivi à la lettre lors de la détermination du résultat final. Après avoir examiné les candidatures sur vidéo, le jury enverra par courriel ses classements individuels à la Coordinatrice des activités culturelles pour qu'elle les compile, avec copie au responsable du Comité des concerts, avant la date convenue. La Coordinatrice des activités culturelles annoncera ensuite les 8 finalistes avant le 15 janvier. En cas d'égalité (deux concurrents ayant exactement la même note), une décision concernant l'égalité sera prise par le responsable du Comité des concerts et le Directeur des études en interprétation. L'identité des membres du jury ne sera pas révélée entre eux avant l'annonce de tous les résultats.

**2. AUDITIONS FINALES:** Les auditions finales auront lieu à la mi-février dans la salle Freiman lors d'un concert qui sera ouvert au public. Le jury désignera 3 gagnants, qui seront annoncés à la fin de la journée des auditions finales. Chaque finaliste interprétera en direct et de mémoire l'œuvre qu'il a soumise (qu'il s'agisse d'un mouvement ou d'une œuvre complète), avec un accompagnement au piano à ses propres frais. L'utilisation d'une partition à quelque moment que ce soit constitue un motif de disqualification complète; tous les membres du jury doivent être attentifs à ce point pour chaque concurrent. Les membres du jury sont invités à utiliser un système de classement de 1 à 5, 1 étant la note la plus basse et 5 la plus haute. Les membres du jury peuvent utiliser des fractions/décimales (par exemple, 1,2 ou 1,25) s'ils le souhaitent. Le système de classement doit être strictement suivi pour déterminer le résultat final. Les concurrents doivent être classés uniquement sur la base de l'excellence de leur performance. Il ne doit y avoir aucune discussion entre les membres du jury, et les classements numériques des membres du jury doivent être envoyés par courriel à la Coordinatrice des activités culturelles pour être compilés, avec copie au responsable du comité des concerts. En cas d'égalité (deux concurrents ayant exactement la même note), une décision concernant l'égalité sera prise par le responsable du Comité des concerts et le Directeur des études en interprétation. L'identité des membres du jury de l'épreuve finale ne sera pas révélée entre eux avant l'annonce de tous les résultats. Les lauréats seront annoncés avec leur classement 1-2-3.

## **GÉNÉRALITÉS**

1. Les lauréat(e)s présenteront leurs œuvres avec l'Orchestre de l'Université d'Ottawa au cours de l'année suivant le Concours.
2. Le professeur responsable des Études orchestrales choisira le ou les concerts dans lequel les prestations des lauréat(e)s auront lieu.
3. Le présent texte doit être affiché intégralement sur le site Web de l'Université d'Ottawa avant chaque concours annuel.

*Le présent document a été préparé par le Comité ad hoc du Concours pour solistes en  
2020-2021  
(Professeurs Marleyn, Ewashko et Jalbert)*